

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MRC DE ROUVILLE**

Le mercredi 8 juillet 2020 à 18 h 00
500, rue Desjardins, Marieville – Par vidéoconférence

Projet d'ordre du jour

Note : Le gouvernement du Québec a renouvelé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 8 juillet 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 (Coronavirus). Le décret numéro 690-2020 adopté par le gouvernement du Québec le 30 juin 2020 maintient l'autorisation pour le conseil de la MRC de Rouville de siéger par vidéoconférence et sans public. Toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. Par ailleurs, l'arrêté 2020-029 introduit, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, que celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération. Afin de s'y conformer, la présente séance extraordinaire du conseil de la MRC de Rouville sera rendue publique, dès que possible, par le biais de la publication de l'enregistrement audiovisuel des délibérations. De plus, la MRC de Rouville publie sur son site Internet une adresse courriel permettant aux citoyens d'acheminer leurs questions avant la séance du conseil afin qu'un suivi soit fait séance tenante.

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Construction des écocentres – Décompte progressif n° 2
3. Bonification de la Campagne Desjardins *Du cœur à l'achat*
4. BRPI – Offre de services pour les inspections en prévention des incendies
5. Levée de la séance